

**DEPARTEMENT DE LA DROME
COMMUNE DE SAINT-BARDOUX
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers : En exercice : 15
Présents : 12
Votants : 15
Quorum atteint

L'an deux mille vingt-trois, le 26 juin à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-BARDOUX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur LARAT Etienne, maire, en présence des conseillers municipaux : LARAT Cyril, LE MEUR Hélène, GUERIN Freddy, GONIN Frédéric, PERCHE Stéphane, Florian DELENCRE, Serge PROD'HOMME, Nicolas GUICHARD, Amandine BOUNIOL, CHEVALIER Hélène, REY Christian.

Date de convocation : 16 juin 2023

Date d'affichage : 16 juin 2023

Absents représentés : Paul PERROT représenté par Christian REY, Laurent POUZIN représenté par Freddy GUERIN, Catherine COINTE représentée par Etienne LARAT.

Secrétaire de séance : Hélène Le Meur

N° 23-2023 – SUBVENTIONS COMMUNALES 2023

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal des propositions émises par la commission budget concernant l'attribution des subventions aux diverses associations communales ou intercommunales de droit privé pour l'année 2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité d'allouer les subventions aux associations indiquées, ci-dessous, pour l'année 2023 :

| | |
|-------------------------------------|--------------|
| • Sou des écoles | 250 € |
| • Bar d'Où Lien | 250 € |
| • FNACA | 200 € |
| • Club Saint-Baudile | 200 € |
| • ACCA | 200 € |
| • Comité des fêtes | 250 € |
| • ADMR | 100 € |
| • Passion Danse et Mouvement | 100 € |
| • Les Arondelles | 100 € |

Total 1 650 €

La présente délibération sera exécutoire :

- A compter de la transmission complète au représentant de l'Etat
- Après l'accomplissement des mesures d'affichage et de publicité précitée.

Ainsi fait et délibéré le 26/06/2023.

Au registre sont les signatures.

Le Maire
Etienne LARAT

